

Le Trois Juillet deux mil treize à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Hansart, Delattre, Meunier (Adjoints au Maire), Mme Bednarski, Hannecart, Mrs Chombart, Godart, Niot, Van Heeswyck, Voisin.

Etaient absents excusés : Mr Urbaniak Michel,

Etaient absents : Mr Urbaniak Michael, Fontaine,

Secrétaire de séance : Mr Gérard GODART

14 Membres en exercice, 11 membres présents, 3 Absents

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

Lecture de l'ordre du jour :

- Rapport du Maire
- Convention de maîtrise d'ouvrage au syndicat de la Vallée des Anguillères
- Présentation du SCOT
- Cession de terrain
- T P L E Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- Devis COELHO

Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 Question, à savoir :

1- Mise en place des rythmes scolaire

- ***Les membres du conseil autorisent l'ajout de cette question.***

→ **approbation du compte rendu du 10-04-2012**

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

→ **Rapport du Maire**

➤ **Subvention du conseil général**

✓ **Dossier Eclairage public ;**

→ Ce dossier n'a pas été retenu dans le cadre de la nouvelle politique territoriale du conseil général, seul les créations de réseau complet en vue de lotir sont prises en compte.

✓ **Dossier Ecole maternelle ;**

→ Ce dossier est resté en suspend depuis sa présentation au conseil général, il devait s'incorporer dans une politique territoriale de la communauté de communes, pour être éligible à subvention.

Nous avons travaillé, tous les vice président avec le président et la directrice de la com sur la réalisation du dossier demandé par le conseil général intitulé « PROJET DU TERRITOIRE » chacun dans son domaine de compétence, moi en outre sur l'habitat et l'urbanisme et tout ce qui s'y rapporte. Donc l'enfance en général crèche RAM et école.

Ce dossier a donc été présenté le 26 juin dernier, dans l'axe de stratégie 2 lors du dialogue de présentation au vice président du conseil général, monsieur Stotter et aux techniciennes du conseil général j'en ai débattu personnellement car il fallait justifier le bien fondé de cette construction.

Quoi de plus facile que de rappeler l'évolution significative du nombre d'élèves résultant de l'effort communal dans son urbanisation, et aussi le fait d'avoir squatter pendant cinq années un espace sportif pour y assurer une classe.

Dans ce débat est venue la politique scolaire des prochaines décennies, R P C, R P I sont à l'ordre du jour, un regroupement entre Hombleux Voyennes est à l'étude mais ceci est un autre débat.

En ce qui concerne le dossier de notre école, après débats, il a été retenu par le vice président, il est donc validé et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission d'attribution de septembre du conseil général. Le montant de subvention prévue est de 77 233.43 € ce qui représente 25 % de la dépense.

Je tiens à préciser, suite aux demandes faite par le conseil général dans le cadre de la D-D conditionnalité que son montant a été réajusté entre le premier dossier présenté et celui de la dépense finale (257 050 € - 308 933.74 €) et c'est ce dernier qui a été retenu, 51 883.74 € en plus éligible a subvention, Ceci nous compensera la perte du dossier de l'éclairage public non retenu (35 779 €).

Après discussions avec la technicienne en charge de notre dossier elle nous a conseillé de représenter le dossier éclairage public dans le cadre de l'IDEAL à 20 % car il nous reste un petit reliquat dans notre enveloppe communale. Chose qui a été fait des le lendemain car le dossier éclairage étant reconnu complet il ne suffisait que d'un écrit pour le présenter. Subvention attendue : 2700 € .

✓ **Monument aux morts :**

→ Les accords de subvention sont tombés, le conseil général 1365 € et l'ONAC 1092 € , l'entreprise a été averti qu'elle pouvait mettre en route le chantier car l'inauguration prévue pour le 8 Mai à l'origine pourrait l'être lors de la cérémonie du 14 Juillet.

Celui de canisy doit être également remis en état cette semaine ou au mieux avant le 14 juillet, il n'y a pas de dossier car la dépense est moindre, il s'agit de reprendre l'enduit qui a souffert des effets du gel hivernal.

✓ **Eglise de Canisy**

→ Subvention conseil général accordée 1952 €

L'ordre de travaux a été lancé, en attente de l'entreprise. J'aurais besoin d'une remorque d'agriculteur pour récupérer les fientes et savoir où on les dépose.

➤ **Dossiers en cours;**

✓ **Travaux de voirie ;**

- Monsieur le Maire précise que l'ouverture des plis a eu lieu au bureau de la Com de Com et que c'est la société SGREG-COLAS qui a obtenu le marché sur l'ensemble du territoire (700 000 € de travaux) On en parle plus après.

✓ **Travaux d'assainissement ;**

- Le cabinet d'étude nous a signalé que l'étude de géotechnique 1 ère phase a été réalisée, il attend la phase 2 pour établir son cahier des charges de façon à pouvoir lancer les appels d'offre. On en parle également plus après

✓ **Intervention du groupe ADI 80 ;**

- L'équipe d'ADI 80 s'est affairé pendant les 4 jour de présence sur notre commune à aménager une partie de trottoir qui était en talus enherbé en trottoir empierré de façon à permettre la libre circulation des piéton le long de la départementale 241 Rue Briam. Pendant leur présence une partie de l'équipe a dégagé le sentier dit de la Planquette ainsi que les exutoires pluviaux de la rue du Craon et de la Rue d'Esmery, on en a profité pour débroussailler le fossé CR 26 dit des grands jardins (rue d'Esmery – Rue Dammartin). Au final ils ont aussi commencé le déblaiement de la parcelle F 514 le long de la RD 930 près de l'établissement Vassent.
- A signaler que le calvaire rue des Osiers, situé à l'embranchement de la rue de la Râperie et du Chemin du Ponchy, a été remis en état par nos employés municipaux

➤ **Divers:**

✓ **Mise à jour de notre P.C.S**

- Notre plan communal de sauvegarde devra être remis à jour suite a la modification de distribution des cachets d'iode en cas d'alerte nucléaire. Un exercice de rapatriement des cachets en notre possession a été lancé par les services de sureté de la Préfecture, nous avons du les rapporter au siège de la Communauté de Commune du Pays Neslois, d'où ils seront dorénavant disponible en cas d'alerte. Nous devons modifier notre plan communal en ce sens.

✓ **Nouvelles impositions des élus ;**

- Ceci juste pour votre information en ce qui me concerne, nous venons d'être taxés pour la sécurité sociale sur nos indemnités au taux de 7.6 % et la commune au taux de 30.98 % de charges sociales en plus. Le plus grave dans cette nouvelle application c'est qu'elle est rétroactive au 1 er janvier 2013. Un rappel devra donc être fait sur l'indemnité prochaine. L'article indemnités devra être revu à la hausse.

- ***Les membres du conseil prennent note de ces éléments.***

1. Convention de maitrise d'ouvrage au syndicat de la vallée des Anguillères

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les termes de la convention ;

Le but de celle dernière est de permettre de travailler sur l'aménagement hydraulique du cours d'eau Allemagne qui passe sur notre territoire au niveau du Hameau de Canisy, et de financer avec des deniers publics même sur des parcelles privées. Nous avons décidé de nous rattacher avec la communauté de commune du pays hamois pour la réalisation de ce travail et de cette façon d'intégrer le plan de financement établi. Pour notre partie de l'Allemagne nous restons maitre d'ouvrage en tant que propriétaire, la CCPH a quand à elle délégué la sienne au syndicat de la vallée des anguillères pour justement faciliter les travaux sur du privé.

Ce soir nous est présenté la même manœuvre en ce qui concerne notre maitrise d'ouvrage le long de l'Allemagne. Le cout est de 2297.75 € hors subvention pour les 5 années de travail. L'appel du règlement

se fera par 1/5 chaque année. La subvention attendue est de l'ordre de 80 % soit reste à charge pour 5 ans 459.55 €.

- **Les membres du conseil à l'unanimité autorisent monsieur le Maire à signer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat de la vallée des anguillères.**

2. Présentation du S C O T

- Monsieur le Maire précise qu'il a été remis avec les convocations un document qui explique ce qu'est le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) le Débat sur le document qui vous a été distribué ne sera pas étudié ce soir, il demande beaucoup de réflexions. Monsieur le Maire nous explique que nous sommes en phase diagnostique et que la plupart des données sont issues de l'INSEE 2006 certaines de 2009, lors des réunions de la commission technique dont je fais partie les membres ont déploré ces données et nous en avons réactualisé certaines. La prochaine phase sera en septembre sur des scénarii présentés par le cabinet d'étude, et il y a fort à parier que nous devons être vigilants de façon à ne pas contrecarrer nos documents d'urbanisme. Et tant que possible, rester maître de notre territoire.
- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien étudier le descriptif distribué de lui rapporter les moindres questions qui pourraient être soulevées. La prochaine réunion technique sera en septembre au siège du Pays.

- **Les membres du conseil prennent note de cette demande**

3. Cession de terrains

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les terrains situés rue de la cité n'ont rien coûté à la Commune et que l'objectif était de faire disparaître ces ruines disgracieuses de notre paysage. La proposition d'échange de terrain n'étant plus possible avec la personne intéressée, La procédure a été abouti et aujourd'hui il n'est pas souhaitable de garder ces espaces qui ne nous serviraient pas mais surtout nous coûterait en entretien. Pour cette parcelle rue de la cité on a un amateur pour 15 000 €. Le conseil avait émis la possibilité de vendre cette parcelle à 20 € le m² soit 21 800 € mais l'acquéreur nous fait une contre proposition à 15 000 € tous frais compris.
- Monsieur Niot demande quelle est la position du Maire
- Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que l'on fasse abstraction de tous préjugé sur la personne et que l'on pense à la commune avant tout. Il n'est plus question d'échange il est trop tard. Et ne voudrais pas avoir à notre tour l'obligation d'entretenir ces espaces qui ne nous servent à rien. Les discussions sur ces terrains ont déjà été assez longuement débattues, je suis d'accord pour accepter cette offre. je propose donc un vote au bulletin secret s'il le faut et je vous demande l'autorisation d'effectuer cette vente. Il propose de suspendre la séance si le conseil aurait une question particulière à poser car l'acheteur est dans la salle
- **Levée de séance à 21 h 35**
 - ✓ Monsieur Vermeire, acheteur potentiel, précise que cette partie serait destinée à faire un parking et surtout un accès à son établissement d'élevage bovins, cela fait une quinzaine d'année qu'il attend.

▪ **Reprise de la séance à 21 h 40**

- A la question ce terrain est-il constructible, la réponse est non car il est situé près d'un I C P E c'est une installation classée pour la protection environnementale avec l'élevage de bestiaux de la ferme qui jouxte ce terrain. Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, il ne serait plus possible de construire les habitations qui le sont auprès de l'établissement car une distance de 100 m est inconstructible.
- Monsieur Delattre précise qu'il était pour l'échange donc il s'abstiendra, mais précise que les frais doivent être à la charge de l'acheteur
- Monsieur Voisin dit qu'il en est toujours ainsi, c'est l'acheteur qui paie les frais d'acquisition
- Monsieur le Maire en prend note et demande la position du vote.
- Madame Hannecart demande comment est placé ce terrain sur le P.L.U,
- Monsieur le Maire précise qu'il est effectivement dans la zone U du P.L.U mais frappé de l'interdiction de l'I C P E
- Monsieur Chombart précise à l'assemblée ce qu'est un I C P E (en rapport avec le nombre de bêtes en élevage dans l'enceinte)
 - **Les membres du conseil ne demandent pas le vote à bulletin secret et votent à main levé.**
 - **6 pour la vente à 15 000 € et 5 s'abstiennent. Mais il est précisé que les frais sont à la charge de l'acquéreur**
- Pour la parcelle F 514 il en va de même, l'offre faite par l'acheteur est de 1 € le M² (2600 m²) et on rend cette parcelle à la culture. Nous avons déjà engagé trop de frais sur cette parcelle mais depuis hier nous avons découvert des anciennes fondations qui seraient recouvertes de terres.
- Monsieur Chombart précise qu'il faut au moins cinquante centimètre de terre au dessus pour être cultivable
- Monsieur Delattre demande le cout déjà engagé pour le nettoyage
- Monsieur le Maire rappelle le cout de l'entreprise qui est de 2870.40 € et ne sait pas encore le cout du bornage. Il est vrai que depuis plusieurs années l'agriculteur riverain en cultive une partie. Le but principal de cette action était de nettoyer l'entrée du village et aussi d'éviter le squatte ou l'accident, dans le cas présent on se demande s'il ne faut pas mieux garder cette parcelle et y planter des arbres pour un rapport futur à la commune, au vu du rapport de la vente qui serait inférieure aux frais engagés. La question est : « Vendons nous cette parcelle au prix indiqué de 1 € le m² ».
 - **Au vue de tous ces débats et pour en terminer, les membres du conseil décident par 7 voix contre, la vente de cette parcelle et 4 voix pour la vente , monsieur Godart rappelle la proposition de monsieur Chombart d'y planter des arbres.**
 - **Cette parcelle restera dans le domaine communal pour servir le cas échéant d'échange lors du remembrement et pourra être mise sous bail ou plantée d'arbres.**

- Parcelle Rue de la sôle triquet, cette parcelle a déjà été autorisée à la vente par délibération à 25 € le m², il me faut votre autorisation pour signer le compromis de vente pour la vente à monsieur Floury. Pour y bâtir son habitation principale. Parcelle de 900 m².
- Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil le schéma parcellaire de cette partie de terrain. Pour réaliser la division parcellaire par la Ste Metris. Monsieur Tomas a réalisé ce schéma en s'alignant sur le P.L.U .
 - **Les membres du conseil donnent l'accord pour la vente de cette parcelle et du fractionnement parcellaire de ces parties**

4. T.L.P.E Taxe Locale sur la Publicité Exterieur

- Monsieur le Maire présente au conseil la possibilité qu'il y ait de mettre en place une taxe sur les publicités extérieures, il n'en voit pas l'intérêt à ce jour mais il le présente aux membres du conseil pour en débattre. Cela concerne tout affichage rigide et la taxe maximum est de 15.20 € par m², règlement pour des communes de moins de 50 000 habitants.
 - **Les membres du conseil ne se sentent pas envahis par ce type d'affichage pour le moment et ne souhaitent donc pas mettre en place ce type de taxe.**

5. Devis COELHO

- Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour la pose d'un bordurage le long de la maison qui fait le coin de la rue de la cité, argumentant par le fait que la demande du riverain est liée au ruissellement des eaux provenant de la plaine et dévalant dans son sous sol lors de fortes pluies car la voirie n'a pas de bordure devant sa propriété. Monsieur le Maire regrette de n'avoir qu'un seul devis et comme il n'a pas pu avoir un second avant ce conseil il propose de sursoir cette décision car il lui serait possible de l'intégrer aux travaux de voirie qui vont être lancés.
 - **Les membres du conseil suivent la demande de monsieur le Maire et reporte donc ce dossier à une prochaine séance.**

6. Travaux de voirie

- Pour Hombleux, une variante est en cours qui permettra de faire les options et rester dans l'enveloppe. Montant du marché pour HOMBLEUX : **261 960.35 € HT , 313 304.58 € TTC**
 - Détail : Tranche ferme ;
 - Rue de Voyennes : 190 946.40 € HT
 - Rue du Cimetière de Canisy : 25 355.10 € HT
 - Rue d'esmerly 12 432.70 € HT
 - Détail tranche conditionnelle ;
 - Rue Saint Médart 9 922.60 € HT
 - Rue du Bouloir 18 944.35 € HT

→ Grande rue Canisy (N°1a) : 4 359.20 € HT

La rue saint Médard vient de se voir couvrir d'une purge qui est suffisante, ce volume de travail sera donc reporté sur un autre des postes qui avaient été étudiés dans la pré étude, où sur l'avaloir devant l'église qui pose des problèmes avec les services du conseil général, ou même sur la partie de la rue des osiers très dégradée. La commission va étudier cette solution.

→ **Les membres du conseil valident ce dossier et autorise Monsieur le Maire à lancer ces travaux.**

7. Travaux d assainissement

→ Monsieur le Maire développe le dossier en cours, Une bonne nouvelle, l'aide de l'état par la DETR nous est attribué à hauteur de **111 600 €** comme prévu. Nous attendons la modalité liée à la convention avec l'agence de l'eau, madame Fournier a contacté monsieur Lalane qui est responsable de l'agence, elle attend que le dossier soit finalisé pour nous en communiquer les aboutissants. Une moins bonne nouvelle est celle du conseil général qui n'attribue plus de subvention pour de l'assainissement public mais seulement pour de l'individuel, on s'y attendait un peu vu la conjoncture actuelle.

→ Monsieur le Maire attire l'attention sur une partie de ce dossier qui sera à revoir en ce qui concerne la zone à Canisy, dite de la cité, en effet la voirie qui dessert les blocs de maisons ouvrière n'est pas du domaine public, et de ce fait ne peut être alimenté en assainissement qu'avec,

- a. soit une convention pour établir une servitude, droit de passage
- b. soit une rétrocession de cette voirie à la commune.

Le problème est soulevé également pour la distribution d'eau potable mais là ce n'est pas de notre ressort le syndicat s'en occupe.

→ Un contact sera prochainement établi avec le propriétaire pour avoir sa position.

→ Monsieur le Maire précise qu'en cas de désaccord, le réseau s'arrêtera à la limite du territoire et le reste sera à la charge du propriétaire qui devra en assumer les raccordements, car il est rappelé la loi qui oblige tous les administrés à se raccorder au réseau d'assainissement dès lors que celui-ci passe au devant de leur propriété, sauf en cas d'une convention temporaire.

→ **Les membres du conseil prennent note et autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec le propriétaire pour régulariser cette situation.**

8. Rythmes scolaires

→ Monsieur le Maire nous fait un rapport sur le dernier conseil d'école en ce qui concerne les rythmes scolaire. Les horaires validés jeudi 27 Juin dernier par l'académie ont été présentés au conseil d'école du 2 juillet, les parents élus ont demandé ce qu'il y avait de prévu pour le PEDT (projet éducatif territorial), Monsieur le Maire ne peut le dire tant qu'il n'est pas établi la fréquentation de cette période qui n'est pas obligatoire a-t-il précisé. Les parents s'inquiète aussi du cout qui leur sera imposé. Monsieur le Maire pense que cela devra être étudié avec la commission scolaire, l'association et aussi le conseil municipal. Une réunion est planifiée le 3

juillet avec la commission scolaire et la présidente de l'association yokis pour savoir les inscriptions qu'elle aurait eue pour la rentrée. Les parents n'ont pas eu de papier concernant cette demande d'inscription. Monsieur le Maire signale que depuis le mois de février cette démarche est enclenchée, une étude faite par la municipalité a sondé les parents et que ces derniers ne pouvaient ignorer la rentrée 2013, encore fallait-il que l'académie valide cette rentrée, chose qui vient d'être faite ce 27 juin. Nous allons définir lors de la réunion de demain ce qui sera à la rentrée, l'information sera transmise aux parents.

→ Lors de la réunion du 3 juillet l'association nous présente plusieurs programmes pouvant être mis en place lors du PEDT, avec le coût et les modalités de fonctionnement.

On se réserve donc la possibilité d'aménager à la demande en sachant que l'association a prévu une deuxième personne au cas où.

→ En ce qui concerne le local elle préconise d'y aller léger et de ne faire que les toilettes du bas, le haut sera à aménager si besoin. Concernant ces travaux des devis du bas et du haut en sachant qu'un dossier de demande de financement est en cours vers la CAF et j'en prévois un vers le CIDT conseil général dans le cadre petite enfance. 25 %

→ Nous devons prendre dans nos dépenses imprévues il est proposé d'en faire le minimum dans un premier temps de façon à voir ce qu'il va se passer, surtout que le nombre d'enfants concernés est vague à ce jour.

→ Monsieur le Maire rapporte la fréquentation à ce jour du périscolaire, il est de 13 à 15 enfants le soir et 5 à 6 le matin. Amplitude allant de 30 mn à 1 h 45 mn

→ Le souci du mercredi midi de 11 h 30 à 13h 00 qui assure la garde pour les enfants dont les parents travaillent

→ une réunion avec la commission scolaire, adjoint et présidente de l'association (disponible) a fait ressortir que pour le moment seules 5 inscriptions ont été faites pour la rentrée 2013 et qu'avec ce petit nombre il est difficile de prévoir une animation particulière.

9. Questions Diverses

Reforme electorale :

→ Monsieur le Maire informe le conseil de son intention de briguer un nouveau mandat, il précise que pour la Commune de plus de 1000 habitants comme la notre, l'élection se fera au scrutin de liste proportionnelle pour l'ensemble de la Commune avec parité alternative Femmes Hommes.

Ecole :

→ Monsieur le Maire informe le conseil du départ de Madame Bennezon qui dirigeait l'école depuis 8 années. Celle-ci s'est vu offrir, par la Commune, un tableau représentant un coquelicot en remerciement pour son investissement dans l'école. Il a accueilli la nouvelle directrice, Madame Lemaire Amélie

→ Monsieur le Maire présente la demande de matériel souhaité pour la prochaine rentrée.

Plus d'autres questions, La séance est levée à 22 h 55